

mazars

Parc des Glaisins
7, avenue du Pré Félin
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Université Clermont Auvergne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre
S.A.S au capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Université Clermont Auvergne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental
49, boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Clermont Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français et du référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes consolidés :

- La note 2.6.2) *Comparabilité des comptes*, qui expose les effets des régularisations comptabilisées dans les capitaux propres d'ouverture conformément au référentiel comptable ;
- La note 2.4) *Evènements significatifs, Les autres faits caractéristiques*, qui décrit le traitement comptable retenu pour traduire les effets de la dévolution de l'I-SITE CAP-20-25.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Annecy, le 30 juin 2023

DocuSigned by:
Xavier MARMEYS
C2FD9F336672460...

Xavier Marmeys

Associé

Deloitte & Associés

Paris-La Défense, le 30 juin 2023

DocuSigned by:

69B4EE4A6B304A6...

Eric Godeau

Associé



UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2022**



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	3
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€)	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)	6
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	7
2.1. Référentiel comptable.....	7
2.2. Modalités de présentation	7
2.3. Modalités de consolidation.....	7
2.3.1. Activités du groupe	8
2.3.2. Filiales	8
2.3.3. Liste des entreprises consolidées	8
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt	9
2.4. Evénements significatifs.....	9
2.5. Evènements postérieurs à la clôture	12
2.6. Comparabilité des exercices.....	12
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	12
2.6.2. Comparabilité des comptes.....	12
2.7. Méthodes et règles d'évaluation	13
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	22
3.1. Ecart d'acquisition	22
3.2. Immobilisations incorporelles	23
3.3. Immobilisations corporelles.....	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance	26
3.6. Titres non consolidés	26
3.7. Stocks	26
3.8. Valeurs mobilières de placement	26
3.9. Provision pour risques et charges	27
3.10. Emprunts et dettes financières	28
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	28
3.12. Impôts différés	29
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1. Autres produits et charges d'exploitation	31
4.2. Achats et variation de stocks.....	31
4.3. Charges externes	32
4.4. Impôts et taxes (hors IS)	32
4.5. Charges de personnel	33
4.6. Dotations et reprises d'exploitation	33
4.7. Charges et produits financiers.....	33
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	34
4.9. Preuve d'impôt	34
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	35
5.1. Engagements reçus.....	35
5.2. Engagements donnés.....	35
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	36
6.1. Effectif moyen	36

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecart d'acquisition	707	-707		
Immobilisations incorporelles	5 638	-4 381	1 257	1 344
Immobilisations corporelles	494 021	-212 361	281 660	281 065
Immobilisations financières	321 603		321 603	347
Total Actif Immobilisé	821 969	-217 448	604 520	282 756
Stocks et en-cours	4 695	-3 468	1 228	530
Avance et acomptes versés sur commandes	665		665	920
Clients et comptes rattachés	13 096	-1 256	11 841	12 674
Autres créances et comptes de régularisation	40 025		40 025	30 958
Valeurs mobilières de placement	1 404		1 404	1 006
Disponibilités	114 696		114 696	112 197
Total Actif	996 550	-222 172	774 378	441 042
			Clôture	Ouverture
Financements Etat non rattachés à des actifs			15 084	14 107
Financements Etat rattachés à des actifs			131 512	134 374
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			5 324	8 745
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			52 205	50 668
Dotations, compléments de dotations, dons et legs			2 403	2 403
Réserves consolidées			143 399	126 593
Résultat consolidé			9 145	18 575
Total Capitaux Propres			359 071	355 463
Intérêts hors groupe				
Provisions			2 241	2 210
Emprunts et dettes financières			332 536	11 754
Avances et acomptes reçus			49 213	37 611
Fournisseurs et comptes rattachés			10 066	9 447
Dettes fiscales et sociales			9 054	8 061
Autres dettes et comptes de régularisation			12 197	16 496
Total Passif			774 378	441 042

1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	28 964	25 844
Autres produits d'exploitation	297 789	292 548
Achats consommés	-142	-130
Charges de personnel	-246 663	-235 179
Charges externes	-39 573	-30 581
Autres charges d'exploitation	-9 150	-9 951
Impôts et taxes	-3 245	-3 285
Variations nettes des amort. et des dép.	-20 250	-21 912
Résultat d'exploitation	7 731	17 355
Charges et produits financiers	1 069	856
Résultat courant des sociétés intégrées	8 800	18 211
Impôt sur les bénéfices	346	364
Résultat net des entreprises intégrées	9 145	18 575
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotations nettes amort. Écarts acq.		
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 145	18 575
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	9 145	18 575

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	9 145	18 575
Elimination des amortissements et provisions	8 932	9 014
Elimination de la variation des impôts différés	45	-45
Elimination des plus ou moins values de cession	-10	-25
Total marge brute d'autofinancement	18 112	27 518
Variation des stocks liée à l'activité	-697	15
Variation des créances liées à l'activité	-8 024	-3 470
Variation des dettes liées à l'activité	7 671	1 477
Flux net généré par (affecté à) l'activité	17 062	25 541
Acquisition d'immobilisations	-334 993	-12 750
Cession d'immobilisations	45	307
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-334 948	-12 443
Emissions d'emprunts	321 277	9
Remboursements d'emprunts	-475	-452
Flux net provenant du (affecté au) financement	320 802	-443
Variation de trésorerie	2 916	12 656
Trésorerie d'ouverture	113 184	100 529
Trésorerie de clôture	116 100	113 184

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2022, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotation, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation à l'ouverture 01/01/2021	11 353	153 819	7 338	42 109	2 403	126 150		343 172	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	1	-13 200		9 521		442		-3 236	
Situation au 1/01/2021 après correction d'erreur et changement de méthodes	11 355	140 619	7 338	51 630	2 403	126 593		339 936	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat									
Résultat de la période							18 575	18 575	
Financements reçus UCA	4 316	40	5 507	84				9 699	
Financements reçus CNEP			43					43	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-7 849		-5 186				-12 786	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-4					-4	
Dividendes									
Reclassement	-1 563	1 563	-4 140	4 140					
Variation de périmètre									
Clôture Exercice : 2021.12	14 107	134 374	8 745	50 668	2 403	126 593	18 575	355 463	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture									
Situation au 1/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes	14 107	134 374	8 745	50 668	2 403	124 824	18 575	353 695	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat									
Résultat de la période							18 575	-18 575	
Financements reçus UCA	976	2 845	3 129	421			9 145	9 145	
Financements reçus CNEP			82					7 371	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-5 701		-5 513				82	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-7					-11 215	
Dividendes								-7	
Reclassement		-6	-6 624	6 630					
Variation de périmètre									
Clôture Exercice : 2022.12	15 084	131 512	5 324	52 205	2 403	143 399	9 145	359 071	

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

➤ Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Université consolidante			
CNEP	341 151 728	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	64,8%	64,8%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

La société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle pour les raisons suivantes :

- Les actionnaires sont au nombre de trois.
- Les statuts de la société prévoient une cogestion entre les différents actionnaires.

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2022, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

2.4. Evénements significatifs

► Présentation de l'Etablissement public expérimental Université Clermont Auvergne

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management,
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- Institut Sciences
- Institut de technologie
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
- Le service universitaire des activités physiques et sportives
- Le service universitaire culture (SUC)
- Le service de santé au travail
- Le Pôle santé handicap étudiant,
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux,
- La cellule Europe,
- Le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)
- Le collège des écoles doctorales,
- Le centre EURAXESS (CEA),
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne Pépite,
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- un budget annexe immobilier
- un service à comptabilité distincte pour I-SITE
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

➤ Les autres faits caractéristiques

- **Un patrimoine en partie dévolue :**

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- **Un contrat de partenariat public privé** signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- **Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE ((Science-Innovation-Territoire-Economie) dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :**

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associé des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 202-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n°ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- LABEX : 74,12 M€
- PIA 1 : 45 M€
- PIA 2 : 237,78 M€

Un 1^{er} transfert définitif a été effectué le 1^{er} avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée. Un 2nd transfert définitif de 35,69 M€ soumis à l'avis favorable du comité de pilotage de l'action et du Secrétaire général pour l'investissement sera versé si l'INP Clermont Auvergne est pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Les intérêts générés par ce 2nd transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1^{er} versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement.

Il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat qui sont susceptibles d'être précisés en 2023. L'établissement se conformera dès lors à ces derniers.

- **Clermont Auvergne Innovation**

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 64 % du capital. L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

- **Les projets financés dans le cadre du Plan de relance :**

L'établissement a obtenu 4,5 M€ au titre du Plan de relance. Ces crédits vont permettre de financer des programmes d'amélioration énergétique sur 2 bâtiments : :

- Le bâtiment abritant le PAC : 2,85 M€
- Le bâtiment du Manège / 1,64 M€

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Energie des Campus 2030 (PEEC 2030)

- **Les principaux autres projets en cours de réalisation :**

- Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un financement de l'ANR 2,5 M€ qu'elle va affecter autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».
- La construction du Learning Center est une opération de 25,85 M€ démarrée en 2018 ; elle est financée à hauteur de 1,3 M€ par l'Etat et 13,3 M € par les collectivités territoriales.

Le contrat de plan Etat-Région a été signé le 10 novembre 2022 ; il concerne notamment les opérations suivantes :

- au titre de l'axe 1 - Projets scientifiques et techniques :
 - o la réhabilitation du bâtiment GEIL de l'IUT ;
 - o la construction du Learning Center sur le site Kessler à Clermont Ferrand ;
 - o la construction d'une antenne du Learning Center à l'IUT du Puy-en-Velay ;
- au titre de l'axe 2 - Vie étudiante et structuration des sites :
 - o la rénovation et la restructuration du site Gergovia ;
 - o la réhabilitation historique du bâtiment Carnot,
 - o la réhabilitation de la mise en sécurité des amphithéâtres des Cézeaux.

L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ENSA de Clermont Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'une espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€ TTC).

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12	31-déc.	12

2.6.2. Comparabilité des comptes

Un ajustement sur le bilan d'entrée a été comptabilisé pour prendre en compte l'ajustement des heures complémentaires recensées et payées en 2022 relatives aux exercices antérieurs ; elles affectent le report à nouveau à hauteur de - 1,77 M€ .

La comptabilisation du stock des ouvrages des Presses Universitaires Blaise Pascal impacte le résultat à hauteur de +0,6 M€ ; il s'agit d'une première comptabilisation du fait de l'impossibilité de déterminer le stock à l'ouverture de l'exercice. Par délibération n°2022-10-21-07 du 21/10/2022, le conseil d'administration de l'UCA a adopté le mode de calcul la méthode d'évaluation du coût moyen pondéré et la technique comptable de l'inventaire intermittent.

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Néant

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

🔴 Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

🔴 Immobilisations corporelles

Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 18/12/2020. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

A titre dérogatoire, des durées d'amortissement inférieures peuvent être adoptées pour tenir compte des modalités de financements spécifiques essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

➤ Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des coûts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
Montant Global à Financer	15 867	1 166	17 033

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2022	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2022
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249	0	1 249
Laboratoire LMV	16 966	0	16 966
Total des immobilisations corporelles	18 215	0	18 215

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2022	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2022
Crèche	209	35	244
Laboratoire LMV	2 519	424	2 943
Total des amortissements	2 729	459	3 188

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Situation de la dette au 31/12/2022	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	12 369 377	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	14 103 965	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	6 280 640	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► **Stock**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

► **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

► **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

► **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► **Financement de l'actif**

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

➤ Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

➤ Ecart de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

➤ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	707			707
Amt/dép. écarts d'acquisition	-707			-707
Total Valeur Nette				

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	280					70	349
Concessions, brevets & droits similaires	732	10					743
Logiciels	3 436	105					3 541
Immobilisations incorporelles en cours	162	136				-70	229
Avances et acomptes s/immo. incorp.		15					15
Autres immobilisations incorporelles	761						761
Immobilisations incorporelles	5 371	267					5 638
Amt/Dép. frais de rech.	-150			-69			-219
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-366			-39			-405
Amt/Dép. logiciels	-3 180			-170			-3 351
Amt/Dép. autres immos incorp.	-330			-76			-407
Amt/dép. immo. incorporelles	-4 027			-354			-4 381
Total Valeur Nette	1 344	267		-354			1 257

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Correction du bilan à l'ouverture	Clôture
Terrains	21 014						21 014
Agencements sur terrains	188						188
Constructions	301 974	364			18 269		320 607
Installations tech, matériel & outillage	78 008	4 253	-114				82 147
Matériel informatique	154	4					159
Autres immobilisations corporelles	50 641	3 295	-166				53 770
Immobilisations corporelles en cours	20 387	11 790			-18 269		13 908
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 560	669					2 228
Immobilisations corporelles	473 925	20 375	-280				494 021
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-146				-5		-151
Amt/Dép. constructions	-88 032				-11 795		-99 827
Amt/Dép. Matériel informatique	-144				-7		-151
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-63 434		102	-4 165			-67 497
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-40 942		166	-3 797			-44 572
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-162						-162
Amt/dép. immobilisations corporelles	-192 860		268	-19 768			-212 361
Total Valeur Nette	281 065	20 375	-12	-19 768			281 660

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Clôture
Titres de participation	41				41
Intérêts courus sur créances et prêts	12				12
Titres immobilisés (AFS - non courant)	261	68			329
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	33	321 207	-12	-8	321 221
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants		4	-11	8	1
Immobilisations financières	347	321 279	-22		321 603
Dépréciations des titres					
Dép. immobilisations financières					
Total Valeur Nette	347	321 279	-22		321 603

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	321 234	13	24	321 197
Avance et acomptes versés sur commandes	665	665		
Clients et comptes rattachés	13 096	12 993	103	
Autres créances et comptes de régularisation	40 025	21 878	18 147	
Total Créances	375 020	35 550	18 273	321 197

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	ZMATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	261		261
CAI	FPCI PERTINENCE INVEST2	Non applicable	68		68
Total			370		370

3.7. Stocks

	Ouverture			Clôture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	2		2	4		4
Stocks - en-cours de production	3 928	-3 400	528	4 088	-3 468	620
Stocks -pds finis et intermédiaires				604		604
Stocks de marchandises						
Total	3 930	-3 400	530	4 695	-3 468	1 228

3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Type	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	SCPI	904		904
UCA	Bons de capitalisation	400		400
UCA	Intérêts courus	15		15
CAI	BSA SURGAR	84		84
CAI	BSA NUTRI THERAGEN			
Total		1 404		1 404

3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	626	13	-158		480
Provisions pour risques	626	13	-158		480
Autres provisions pour charges - non courant	1 584	463	-286		1 761
Provisions pour charges	1 584	463	-286		1 761

3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	154			-57	97
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	45	80	-45	57	137
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	11 258	321 197	-431	278	332 302
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	278			-278	
Dettes financières MLT	11 735	321 277	-475		332 536
Concours bancaires (trésorerie passive)	19			-19	
Dettes financières CT	19			-19	
Total emprunts et dettes financières	11 754	321 277	-475	-19	332 536

3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	332 536	138	312	332 087
Avances et acomptes reçus	49 213	49 213		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 066	10 066		
Dettes fiscales et sociales	9 054	9 054		
Autres dettes et comptes de régularisation	12 197	12 197		
Total dettes	413 066	80 667	312	332 087

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2022 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 1 K€, ont été activés.

	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	46	-45				
Impôts différés - passif						
Solde net d'impôt différé	46	-45				

Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	183	-182				1
Total des bases d'imposition	183	-182				1

Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	46	-45				
Total des montants d'ID	46	-45				

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2022 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	4 914		4 914	25,0%	0
CIDECO	1	1		25,0%	0
CNEP	1 736		1 736	25,0%	0
UCA					
TOTAL	6 651	1	6 650		0

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société en dehors des abandons de comptes courants n'est pas bénéficiaire en 2022.
- Nous ne connaissons pas encore le montant de l'abandon de compte courant consenti par la BPI sur les prochaines années.

Le déficit de CAI a été utilisé en 2022 car la société a été bénéficiaire mais cela n'est dû qu'à l'abandon de compte courant consenti par la BPI pour un montant de 2 154 000 €.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	255 219	247 261
Autres financements publics	27 380	24 855
Collecte Taxe App	178	904
Production stockée	764	49
Production immobilisée	130	322
Reprises des amortissements et transfert de charges	100	159
Reprises des financements externes de l'actif	11 222	12 790
Redevances de brevets		129
Prestations diverses	2 797	6 080
Total Autres produits d'exploitation	297 789	292 548
Autres charges	-9 150	-9 951
Total Autres charges d'exploitation	-9 150	-9 951

4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-60	-65
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	1	-1
Variation stocks de marchandises		
Achats de marchandises	-83	-63
Total Achats consommés	-142	-130

4.3. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-182	-109
Autres achats	-45	-33
Achats non stockés de matières et fournitures	-12 642	-10 033
Sous-traitance générale	-510	-380
Locations et charges locatives	-966	-833
Entretiens et réparations	-7 228	-5 626
Primes d'assurance	-359	-280
Etudes et recherches	-962	-763
Divers	-1 643	-1 417
Personnel mis à disposition	-1 457	-1 238
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-959	-1 065
Publicités	-1 250	-1 011
Transports	-307	-154
Déplacements, missions	-4 190	-1 837
Frais postaux	-422	-320
Services bancaires	-50	-34
Autres charges externes	-6 399	-5 448
Total Charges externes	-39 573	-30 581

4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-3 095	-2 960
Autres impôts et taxes	-150	-325
Total Impôts et taxes	-3 245	-3 285

4.5. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-147 933	-139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-97 759	-95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-971	-882
Total Charges de personnel	-246 663	-235 179

4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-354	-374
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-19 768	-21 810
Dot. aux prov. d'exploitation	-476	-431
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-68	-63
Dot./dép. des actifs circulants	-110	-47
Rep./provisions d'exploitation	445	811
Rep./dép. des créances (actif circulant)	82	1
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-20 250	-21 912

4.7. Charges et produits financiers

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-388	-499
Pertes de change sur autres dettes et créances	-13	-6
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	17	
Revenus des équivalents de trésorerie	46	39
Gains de change sur autres dettes et créances	3	2
Autres produits financiers	1 403	1 319
Total Résultat financier	1 069	856

4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés	-45	45
Impôt exigible	-126	-111
Crédits d'impôt	517	429
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Total Impôts sur les bénéfices	346	364

4.9. Preuve d'impôt

	Clôture	Ouverture
Résultat consolidé	9 145	18 575
Amort de l'écart d'acquisition	-	-
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	9 145	18 575
Impôts comptabilisés	346	364
Résultat net consolidé avant IS	8 800	18 211
Réintégrations permanentes	2	0
Déductions permanentes	-	-
Déficits non activés	- 415	- 476
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	- 7 963	- 17 510
Résultat net consolidé avant IS	424	225
Is au taux normal de 25%	106	60
Is au taux réduit		
Impôt théorique consolidé	106	60
Crédits impôts	- 517	- 429
Impact de l'IS à 15 %	- 4	- 4
Impact du taux d'impôt différé à 25 %		3
Autres écarts	69	7
Impôt consolidé total	- 346	- 364
Taux d'IS effectif	-3,93%	-2,00%
Ecart	-	- 0

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

Néant

5.2. Engagements donnés

Société	Nature de la dette	Garantie	Bénéficiaire	Montant à la clôture consolidé
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2018	BPI	3 207 600
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2019	BPI	3 628 800
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2020	BPI	1 620 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2021	BPI	1 296 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2022	BPI	1 395 792
				11 148 192

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 432	3 400
CNEP	13	12
CIDECO	11	11
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	13	8
Effectif	3 469	3 431